# ENSAP.gouv.fr

# Table des matières

1 - Qu'est-ce que l'ENSAP ?	2
2 - Mon compte ENSAP	3
3 - Ma rémunération	
4 - Mon droit à retraite	8

# 1 - Qu'est-ce que l'ENSAP?

L'Espace Numérique Sécurisé des Agents Publics (ENSAP) est un espace privé et sécurisé, ouvert sur internet, qui offre des services personnalisés relatifs à la rémunération et à la retraite des fonctionnaires de l'État, des magistrats et des militaires.

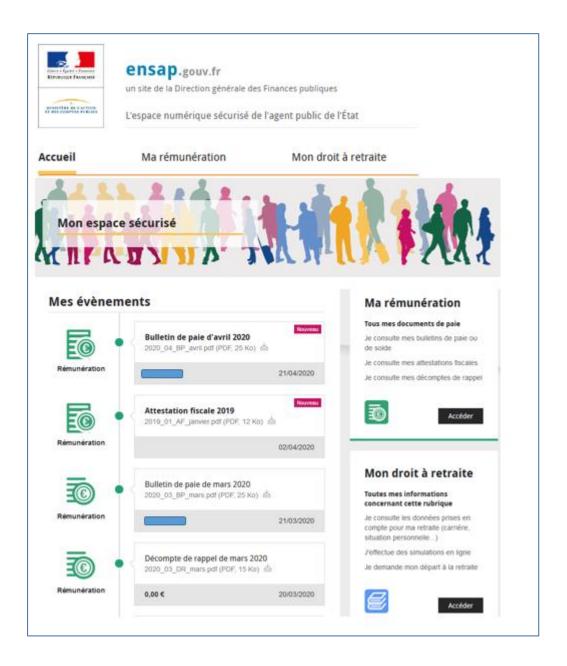
Ce site est destiné aux personnels en activité dans la fonction publique de l'Etat, et les pensionnés.

Pour le service "Rémunération", il concerne les agents dont la rémunération est traitée actuellement par les services de la Direction générale des Finances publiques (DGFiP) ou par le Ministère des Armées.

Ce sont les titulaires, les contractuels, les stagiaires, les agents à l'étranger et les actifs pensionnés. Les services s'adressent aux personnes qui sont employées par l'État ou l'auront été temporairement pendant une période de leur activité.

Les titulaires doivent s'entendre comme étant les fonctionnaires civils, les magistrats et les militaires.

Les contractuels, bien que n'entrant pas dans le champ du régime des retraites de l'État mais du régime de l'Assurance Retraite, bénéficient de l'offre de service de dématérialisation des bulletins de paye lorsqu'ils sont payés par une Administration de l'État qui a adhéré à ce service dans l'ENSAP.



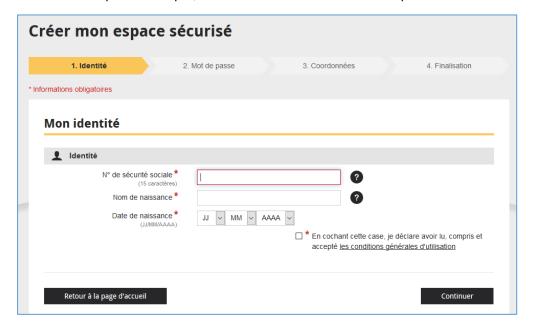
# 2 - Mon compte ENSAP

L'adresse d'accès est <a href="https://ensap.gouv.fr/">https://ensap.gouv.fr/</a>

Votre espace vous est strictement personnel. Vous êtes la seule personne à pouvoir y accéder.



Si vous n'avez pas de compte, vous devez d'abord créer votre espace sécurisé.



#### Identité:

Le numéro de sécurité sociale doit comporter 15 chiffres qui seront à saisir tant à l'inscription qu'aux connexions suivantes. Votre NIR se compose de 13 chiffres et d'une clef de 2 chiffres.

Vous devez également compléter vos références bancaires.

Vous devez compléter les chiffres manquants de vos coordonnées bancaires. Cette donnée permet de sécuriser l'accès à votre compte, en attestant votre identité à partir d'un élément connu de vous seul. **Ces références ne sont utilisées pour aucune autre destination.** 

Vos coordonnées bancaires ne vous seront demandées qu'une seule fois et sont sécurisées. Si cette partie ne s'affiche pas c'est que vous n'avez pas accès au volet rémunération.

### Mot de passe :

Le mot de passe doit être "FORT". C'est à dire doit contenir au moins 8 caractères et se composer de 3 des 4 types de caractères suivants : majuscules, minuscules, chiffres et caractères spéciaux.

### **Coordonnées:**



Indiquer un Courriel principal

Indiquer un Courriel de secours

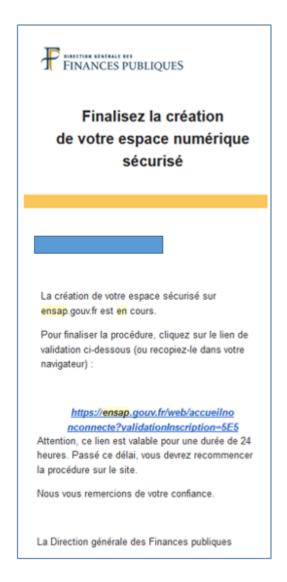
Par défaut, votre courriel principal sera utilisé pour vous informer des événements concernant votre espace sécurisé (notamment lors du dépôt de nouveaux documents).



Indiquer un numéro de téléphone

### Finalisation:

Lorsque la saisie est validée, vous recevez un courriel à l'adresse de messagerie principale. A réception du message, vous avez 24h pour confirmer votre inscription.



Vous pouvez alors accéder à votre espace sécurisé en saisissant votre numéro de sécurité sociale et votre mot de passe :



Si vous avez oublié votre mot de passe, utilisez la fonctionnalité « Mot de passe oublié ».

# 3 - Ma rémunération

Accueil	Ma rémunération	Mon droit à retraite

Dans l'espace « Ma rémunération », les actifs peuvent consulter tous les documents relatifs à leur rémunération :



les bulletins de paye ou de solde

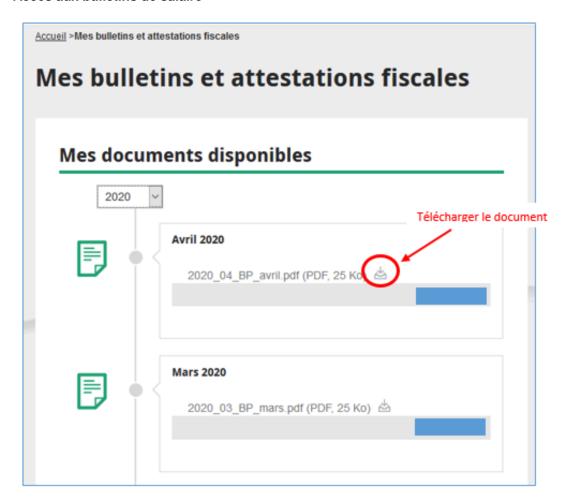


les décomptes de rappel



les attestations fiscales

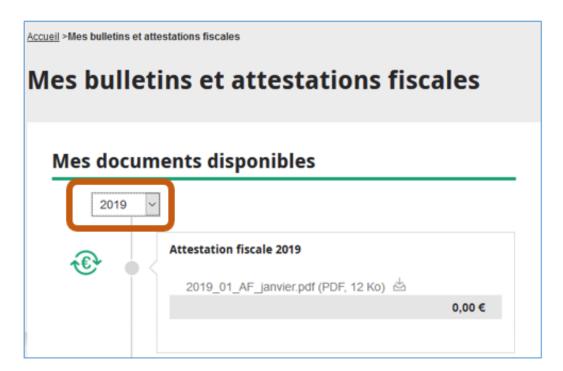
#### Accès aux bulletins de salaire



Les bulletins édités depuis décembre 2016 sont disponibles.

#### Accès aux attestations fiscales

Exemple attestation fiscale 2019 en sélectionnant l'année



## 4 - Mon droit à retraite

Accueil Ma rémunération Mon droit à retraite

Dans l'espace « Ma retraite », les actifs et pensionnés de la fonction publique de l'État se voient offrir un bouquet de services mis à disposition progressivement. Les actifs ont accès à la consultation du compte individuel de retraite et à une offre de simulation du montant de la pension.



Les services suivants sont disponibles pour tous les agents :

- consulter et demander la mise à jour de votre compte individuel de retraite
- réaliser et éditer vos simulations de retraite (si vous remplissez les conditions)
- consulter et modifier vos données personnelles associées à votre espace numérique sécurisé (adresses de messagerie principale et secondaire, numéros de téléphone principal et secondaire)
- faire une demande de correction des éléments contenus dans votre compte individuel retraite (sous réserve de votre âge et de votre administration).

#### Le compte individuel retraite (CIR)

Le CIR regroupe toutes les informations qui serviront à calculer votre retraite et contient les données suivantes :

- carrière
- grade
- nouvelle bonification indiciaire
- service national
- handicap
- · bonifications
- enfants
- · services antérieurs validés
- périodes rachetées
- pension militaire
- activités relevant d'autres régimes de retraite

#### Votre simulation de retraite

Le simulateur utilise les données du compte individuel retraite pour évaluer le montant de votre retraite.

Qui peut accéder au service de simulation ?

- Les agents civils de plus de 45 ans
- Les militaires de plus de 33 ans
- A condition que les données du CIR soient d'une qualité suffisante



Si vous ne remplissez pas les conditions, vous êtes orienté vers d'autres offres de simulation

